LE PETIT BONHOMMIEN



Journal ÉDITÉ EN JANVIER 2020



Monsieur Le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et l'ensemble du personnel de la commune vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

N° 1

DES VŒUX ET DES MERCIS

C'est devant une cinquantaine de Bonhommiens que Jean-François Bottinelli, maire de la commune, a prononcé son discours vendredi soir, à la salle des fêtes du village.



Le maire Jean-François Bottinelli ici avec la conseillère départementale Émilie Helderlé.
Photo DNA

Après une brève entrée en matière, le maire a remercié les personnalités présentes. Les adjoints et le conseil municipal dans son ensemble ont été remerciés pour le travail accompli tout au long de l'année, ainsi que l'ensemble des forces vives avec lesquelles la mairie travaille en toute sérénité.

M. Bottinelli a également remercié les associations ainsi que tous ceux qui s'investissent dans la vie communale.

Les élections municipales ayant lieu en mars prochain, le maire n'a pas souhaité faire de bilan sur le mandat écoulé, mais a tout de même rappelé les nombreux moments festifs et de lien social qui se sont déroulés cette année, avec notamment le petit marché estival du lundi soir, qui a été une franche réussite.

Sans s'étendre sur les projets 2020, en raison des futures élections, le maire a abordé les dossiers principaux concernant l'avenir de la commune. Le dossier du P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), devra être réglé avant l'an prochain sous peine de passer en RNU (règlement national d'urbanisme). La gestion des forêts, de plus en plus touchées par la prolifération des scolytes dans le Grand Est, devra être soigneusement suivie, même si la commune du Bonhomme a été relativement épargnée jusqu'ici.

L'école conserve un enseignant et ses élèves de la maternelle au CE1, jusqu'en 2022 au moins. En ce qui concerne la RD415, la déviation de Châtenois est prévue pour 2023, et enfin, le déploiement de la fibre optique est prévu pour le second semestre 2020, au moins pour les habitations en zone urbaine.

Jean-François Bottinelli acheva son discours en confirmant qu'il souhaitait se présenter pour un nouveau mandat aux élections du mois de mars prochain, avant de transmettre au public ses meilleurs vœux pour l'année qui commence.

Emilie Helderlé a, elle, notamment abordé la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace en 2021, avant d'adresser ses meilleurs vœux à l'assemblée présente.

Un verre de l'amitié tout à fait convivial a été proposé à l'issue de cette cérémonie.

Article DNA

LA VIE A L'ECOLE

<u>Apres-midi de Noël</u>

Vendredi 20 décembre, les enfants de l'école ont invité le club des Joyeux Montagnards à partager un goûter de Noël et les bredalas qu'ils avaient préparés. Lors de ce goûter, ils ont eu comme surprise la visite du Père Noël, à qui ils ont chanté leurs plus jolis chants de Noël. L'après-midi s'est poursuivie autour de jeux de société parfois même partagés entre enfants et aînés.



Qui sera le roi?

Qui aura la fève cette année ?

A l'occasion de l'épiphanie, nous avons préparé des galettes : deux galettes en brioche préparées par les maternelles et une galette à la frangipane préparée par les CP-CE1. Chacun a pu porter sa jolie couronne.

Cette année, nous avons 2 rois et une reine : Ana, Erwan et Manoé!



4 ème après-midi des parents

Pour ce quatrième après-midi des parents, M. Eiche est venu présenté une partie de son métier : l'informatique.

Les enfants ont ainsi pris le rôle de programmateur et ont modélisé les déplacements d'un petit robot sur un quadrillage.

Les cerveaux ont bien chauffé!



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME

SEANCE du Vendredi 17 janvier 2020 – 20 h 00 - Salle de la mairie -

<u>SUBVENTION - Demandes de subventions 2020 - Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg, Les Restaurants du Cœur, Association Française des Scléroses En Plaques, Ecole Avenir et Union Départementale des Sapeurs-Pompiers</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réception en Municipalité de plusieurs demandes de subventions décrites ci-dessous pour l'année 2020 :

- > Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK) de 408,00 € (10,20 € par mois et par élève sur 10 mois);
- > Les Restaurants du Cœur pour un montant libre ;
- > L'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) pour un montant libre ;
- > Ecole Avenir pour un montant libre;
- ➤ Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin (UDSP) de 200,00 € (20 € par sapeurs-pompiers volontaires).

Au vu de l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK) pour un montant de 408,00 €
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin (UDSP) pour un montant de 200,00 € Refuse d'attribuer les subventions pour l'AFSEP et l'école d'avenir.

Pour ce qui est des restaurants du cœur, la demande sera examinée par le CCAS dans la prochaine réunion pour les restaurants du cœur d'Orbey.

<u>TERRAIN - Demande d'acquisition de terrain - Section 2 Parcelle 1 pour partie et Parcelle 157</u> (<u>environ 26 ares</u>)

Monsieur Mickaël, BILLON 2ème adjoint, sort de la Salle du Conseil.

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur BILLON Mickaël pour l'achat, en section 2, de la parcelle n°157 et de la parcelle 1 pour partie. Cette vente concernerait environ 26 ares de terrain communal en zone NCb.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, accepte le principe de vendre environ 26 ares répartis comme suit

- Parcelle 157 en Section 2 : environ 13,45 ares ;
- > Parcelle 1 en Section 2 pour partie : environ 12,55 ares.

Demande à Monsieur Mickaël BILLON de faire une offre de prix d'achat.

<u>BUDGET COMMUNAL (M14) - Ouverture de crédits budgétaires dans l'attente du vote du budget</u> (délibération des 25%) - Modification de la délibération n° 2019_10_04

Monsieur Mickaël BILLON, 2ème adjoint, réintègre la Salle du Conseil.

Vu l'article L 1612-1 CGCT, vu les projets en cours au sein de la commune, à l'instar de la construction de deux ateliers-relais, vu les crédits alloués aux dépenses d'investissement au budget primitif 2019 sur le budget communal et vu le mail de la Trésorerie en date du 07 janvier 2020.

Une erreur s'est glissée dans le tableau de la délibération n° 2019_10_04 en date du 13 décembre 2019, les montants sont erronés, il convient de les rectifier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, permettant, dans l'attente du budget primitif 2020, d'ouvrir les crédits en dépenses d'investissement à hauteur du quart du budget primitif de l'année 2019, ce qui représente :

CHAPITRES	CREDITS 2019 PREVUS AU BP	ENVELOPPES 2020
20	12.348,00 €	3.087,00€
21	243.942,00 €	60.985,50€
TOTAUX	256.290,00 €	64.072,50 €

Concernant la section de fonctionnement, il est rappelé que la mise en recouvrement des recettes et/ou le règlement des dépenses sont limitées à celles du budget précédent.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal, autorise l'ouverture de nouvelles enveloppes en section d'investissement du budget communal (M14) dans la limite du ¼ du budget précédent selon le tableau cidessus et annule et remplace la délibération n° 2019_10_04 en date du 13 décembre 2019 ;

BRIGADES VERTES - Dotation de l'arme de défense individuelle des Gardes Champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin

Les missions de la Brigade Verte du Haut-Rhin et plus précisément des gardes champêtres doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population des communes adhérentes au dispositif.

Traditionnellement affectés à un travail de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités de tout ordre, le garde champêtre a vu ses compétences se diversifier et son rôle évoluer ces dernières années, notamment depuis les attentats de 2015. Pour ces raisons, il nous appartient de fournir aux gardes champêtres dont les missions évoluent inéluctablement sur le terrain de la sécurité publique, des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous les types de situation qu'ils sont susceptibles de rencontrer tant pour leur propre sécurité que pour celle de nos concitoyens.

Légalement, les textes prévoient que les gardes champêtres peuvent être armés dans les conditions prévues aux articles R. 312-22, R 312-24 et R312-25 du code de la sécurité intérieure.

Les gardes champêtres peuvent être armés de n'importe quel calibre de la catégorie B 1° (9 mm, 38 spécial, 44 magnum, 357, 45 ACP, etc.). Et contrairement à l'agent de police municipale, le garde champêtre peut être armé à la seule discrétion du maire et après en avoir informé le préfet, lequel ne peut que se borner à viser l'autorisation municipale.

En ce qui concerne le choix de l'équipement, l'arme pressentie est un pistolet semi-automatique, conçu pour les forces militaires et les services de police et qui équipe de plus en plus de services de police municipale.

Tel que le prévoit l'arrêté ministériel du 14 avril 2017, depuis le 1^{er} janvier 2018, les gardes champêtres sont soumis à une formation préalable à l'armement obligatoire, uniquement pour l'armement de catégorie B1°. Les gardes champêtres devront préalablement satisfaire aux conditions de leur armement en étant déclarés aptes au port de l'arme et en ayant suivi avec succès la formation prévue. Par ailleurs, des séances de tir annuelles devront être mises en place afin de valider et maintenir le port d'armes des gardes champêtres.

La décision d'armer le garde champêtre relève de la seule décision des Maires. Cependant, compte tenu des incidences de cet armement je tenais à soumettre ce point à l'avis préalable du Conseil municipal

Au vu de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à deux voix pour, six voix contre et six abstentions, refuse l'armement des gardes champêtres.

VOIRIE - Changement d'attribution de numéro de voirie - 5 Route des Bagenelles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de renumérotation de Monsieur Jean-Luc ANCEL. Cependant, après vérification, l'habitation de Monsieur Serge MICLO est déjà numérotée 5a Route des Bagenelles et la maison que Monsieur ANCEL Jean-Luc met en location est numérotée au 5 Route des Bagenelles, il n'y a donc pas lieu de renuméroter ces habitations.

Ainsi, il a seulement été décidé en réunion de bureau de lundi 13 janvier 2020 de fournir un numéro de maison « 5a » à Monsieur Serge MICLO en lui demandant, par courrier, de le placer au plus proche de sa boîte aux lettres.

COMMUNE D'ORBEY - Convention Sections Sportives Scolaires Football/Ski Alpin/ Ski Nordique

La Commune du Bonhomme participe depuis de nombreuses années aux frais des sections sportives du collège Georges Martelot. Le Collège et la Commune d'Orbey propose une nouvelle convention suite à une évolution règlementaire des modalités de versement de ces aides : le préfinancement global de l'année scolaire doit être versée de manière centralisée par la Commune d'Orbey au Collège. Le remboursement sera demandé, au prorata et à l'issue de chaque année scolaire, aux communes et au Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc. Cela ne modifiant en rien la clé de répartition du financement, à savoir un prorata au nombre d'élèves de chaque commune concernée pour la classe foot. Les titres de remboursement seront émis au mois de Septembre par la commune d'Orbey.

Vu l'exposé l'exposé de Monsieur le Maire et vu le projet de convention, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, accepte la Convention en tous ses termes et abroge et remplace la délibération en date du 19 juillet 2013.

<u>STATION DE SKI - TRANSPORTS AMBULANCIERS - Tarifs saison 2019/2020 - Modification de la DCM n°</u> 2019 09 07

En date du 19 décembre dernier, le Groupement Ambulancier du Grand Est a fait savoir au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) qu'il souhaitait augmenter ses tarifs pour la saison hivernale 2019/2020 à hauteur de 365,00 € TTC dans la limite de 40 kilomètres et à 3,35 € par kilomètre supplémentaire au-delà contre 350,00 € TTC et 3,20 € par kilomètre au-delà de 40 kilomètres pour la saison dernière. Il est précisé que la saison passée, certaines ambulances n'étaient pas équipées de pneus neige et ont donc refusé de venir chercher les blessés à la Station, s'arrêtant au carrefour un peu plus bas.

Monsieur le Maire propose d'adopter ce nouveau tarif et d'annuler sur ce point la délibération n°DEL_2019_089_07 en date du 08 novembre dernier.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide d'appliquer les tarifs suivants relevant de la convention relative aux prestations de transports sanitaires du 10 juillet 2017 sur le domaine Lac Blanc 900 et Lac Blanc 1200 pour le ski alpin et sur le domaine Lac Blanc 1200 pour le ski nordique :

Transport terrestre (dans l	•	sanitaire n)	365,00 €	•				
Transport terrestre (de plu		sanitaire	365,00 supplément		+	3,35	€/	kilomètre

Une publicité de cette mesure sera assurée par voie d'affichage en Mairie, dans les lieux où sont apposées les consignes relatives à la sécurité, aux caisses des remontées mécaniques, à l'office de tourisme et au syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc.

Il est rappelé que seul le comptable public est habilité à mettre en recouvrement les sommes dues auprès des personnes secourues ou de leurs ayants-droits ;

Il est demandé au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc d'adresser un courrier au Groupement Ambulancier afin d'alerter ce dernier sur sa défaillance d'équipements de pneus neige, conduisant les ambulanciers à refuser de chercher les personnes ;

EMPLOI SAISONNIER 2020

Afin de pallier les absences pour congés annuels des ouvriers communaux et des agents administratifs, il est proposé de créer cinq postes d'emplois saisonniers pour 2020 :

- Pour le service technique : quatre postes : du 6 juillet au 19 juillet 2020 inclus ; du 20 juillet au 02 août 2020 inclus ; du 03 août au 16 août 2020 inclus et du 17 août au 30 août 2020 inclus

Pour le service administratif : un poste : du 20 juillet au 09 août 2020 inclus.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de créer les postes correspondants.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal, décide de créer ces postes et décide que la rémunération se fera sur la base de la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi considéré et accepte les candidatures jusqu'au 30 avril 2020.

ATELIER-RELAIS - Approbation de l'Avant-Projet Définitif

Monsieur Jean-Claude MILLION, conseiller municipal, sort de la Salle du Conseil.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'estimation de l'APD n°02 reçu en Municipalité le 08 janvier 2020 avec les options demandées notamment l'élargissement des vitrines et la réalisation d'un sous-sol avec un escalier d'accès extérieur côté Nord, un totem signalétique sur rue avec éclairage, des panneaux photovoltaïques, la reprise à neuf des enrobés devant l'atelier municipal pour environ 450 m², l'aménagement des combles : isolants sous rampants et habillage en plaques de plâtre et l'équipement spécifique individuel pour le 2ème local.

L'estimation est soumise au Conseil Municipal (les conseillers municipaux ont reçu Le document en pièce jointe de la convocation à la présente réunion) :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'estimation de base et sur chacune des options.

Après délibération et à sept voix pour, quatre voix contre et deux abstentions, le Conseil Municipal, accepte **l'estimation** de base à hauteur de 520.500,00 € HT et retient les options :

- Agrandissement des vitrines à une largeur de 5 mètres.
- Réduction de la surface de l'atelier de 13,2 m² (bâtiment raccourci de 1ml)

 Refuse les autres options, sachant que certaines hormis le sous-sol, pourront être réalisées par la suite au besoin.

Ce qui porte le montant estimatif du projet à 514.500,00 € HT. Il est décidé d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la présente opération ;

Monsieur Jean-Claude MILLION, conseiller municipal, réintègre la Salle du Conseil.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS (dont Déclaration d'Intention d'Aliéner)

a) Démolition des anciens ateliers-relais

La démolition des anciens ateliers-relais a été confiée à l'entreprise SARL TERRASSEMENT Pascal BARADEL sise 123 La Chapelle - 68650 LE BONHOMME pour un montant de 18.914,00 € HT.

Ont été consultées les entreprises ALAIN CHANEL, CARDEM DEMOLITION, ALTER-GAIAL et BARUCH ET FISCH qui n'ont pas souhaité répondre. Seule l'entreprise FERRARI, sise 9 Rue de l'Industrie - 68310 WITTELSHEIM, a fait une offre de prix pour un montant de 24.240,00 € HT.

b) Courrier du Groupement d'intérêt Cynégétique du Taennchel - Devenir des GIC et des commissions 4C

Un **c**ourrier a été reçu en Mairie et Monsieur le Maire demande à Monsieur MILLION de plus amples explications sur ce courrier et ce qu'il est attendu de la Commune.

Monsieur Jean-Claude MILLION explique qu'une nouvelle règlementation est entrée en vigueur. Selon cette dernière, le nombre d'animaux à tirer sera fixé par le Préfet selon un modèle mathématique. La fédération définira, à la suite de cette fixation, les attributions entre les différents Groupements d'Intérêts Cynégétiques (GIC), après avoir consulté les chasseurs sur les zones fortes et les zones faibles. Ainsi, la réunion de concertation que constituait la 4C entre toutes les forces en présence (chasseurs, forestiers, agriculteurs, membres de l'administration, etc.), n'est, a priori, plus obligatoire et une incertitude règne quant à sa portée. Ainsi, au jour d'aujourd'hui, on ne sait pas dans quelle mesure l'avis qui sera formulée en 4C, si elle est maintenue, sera pris en compte.

La commune a d'ores et déjà décidé de maintenir cette réunion de la 4C qui permet un moment d'échange et de concertation important autour de la chasse.

c) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA 068 044 19 A0012

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour la vente d'un terrain bâti Section n°2 Parcelle n°166 - I Vieille Route - 68650 LE BONHOMME d'une superficie de 06 a 98 ca.

d) <u>Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA 068 044 19 A0013</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour la vente d'un terrain bâti section n° l Parcelle n° 76 - 24 Rue du 3° Spahis Algériens - 68650 LE BONHOMME d'une superficie de 02 a 78 ca ;

e) Signalisation directionnelle dans les écarts

Madame Corinne SCHLUPP, 3^{ème} adjointe, a adressé le tableau récapitulatif du travail de la Commission « Signalisation Directionnelle dans les Ecarts » à la Municipalité et a vu les différents points avec Madame Cynthia STRAUB, agent d'accueil qui sera chargée de demander différents devis afin de pouvoir procéder à l'achat desdits panneaux.

f) Prochain réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 21 février 2020 à 20h00 en Salle du Conseil.

INFORMATIONS COMMUNALES

EN FEVRIER : INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Enfants nés en 2017

Pour les inscriptions à l'école du Bonhomme en maternelle et pour les nouveaux arrivants en élémentaire veuillez téléphoner au 03/89/47/22/46 pour prendre RDV auprès de Mme WIRSUM, la directrice.



Merci de bien vouloir vous munir du livret de famille et du carnet de santé au moment de l'inscription.

MUTUELLE DE VILLAGE...

Le príncipe:

Regrouper des habitants d'une même commune pour obtenir des tarifs de groupes auprès des mutuelles. Le but est d'offrir une mutuelle à ceux qui en ont le plus besoin.

Qui?

Face à la baisse des niveaux de remboursement du régime général de la Sécurité Sociale, de plus en plus de personnes sont suscetpibles d'avoir recours à une mutuelle "groupée" négociée par leur municipalité.

Contrairement aux salariés qui disposent dorénavant d'une mutuelle Entreprise obligatoire ; les retraités, les professions indépendantes, les auto-entrepreneurs ou encore les demandeurs d'emploi constituent les publics cibles d'un tel dispositif.

Créée pour venir en aides aux plus modestes, les mutuelles communales ont vocation à être ouvertes à tous. Ainsi pour y adhérer, une seule condition doit être respectée à savoir résider sur le territoire de la Commune qui propose le dispositif.

Pour mener à bien ce projet, un questionnaire a été réalisé.

Cette enquête est consultative et sans engagement, mais c'est une première étape primordiale afin de déterminer quantitativement et qualitativement les besoins des villageois.

Merci par avance aux participants qui prendront le temps d'y répondre.

Le questionnaire rempli est à déposer à la Mairie ou à renvoyer par courrier ou par courriel :

→ mairie-le-bonhomme@orange.fr

Le c	uestionnaire	/sondage se	trouve en	dernière page	de ce	bulletin	municipal.
	facstioninali c	, solidage se	ti ouve en	acrincic page	uc cc	Danctin	mamcipan

COMMUNICATION: à tous les citoyens de la commune

Dans le but d'améliorer et de faciliter la communication des informations (comme par exemple une coupure d'eau d'urgence, coupure d'électricité, ...), nous vous invitons à nous transmettre vos adresses mails et vous remercions par avance.

Nous vous informons que dans le cadre du RGPD (*Règlement général sur la protection des données*), vos données personnelles sont protégées et destinées uniquement qu'à cet usage.

NOM:	PRENOM :
ADRESSE MAIL :	
	Mairie ou par mail : mairie-le-bonhomme@orange.fi

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS -TELETHON

« Au nom de l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Bonhomme, je voulais vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année 2020.

Je voulais également remercier toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de venir et participer au Téléthon 2019.

Téléthon qui a remporté un grand succès et a récolté la somme de 2600 €.

Un grand bravo et un grand merci.

Merci également à l'Hôtel de la Poste, aux petites mains du patchwork, aux collègues actifs et vétérans pour leur présence et participation.

La Présidente de l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Bonhomme Pascaline HUMBERT. »





SPORTS ET LOISIRS : Assemblée générale



C'est le 17 décembre à 20h, qu'a eu lieu la 17ième assemblée générale de l'association "Sports et Loisirs" à la salle Marcel Mathis : étaient présents, Jean-François Bottinelli, Pauline Maire (enseignante gym), tous les membres de la section gym, Bertrand Schlupp (enseignant du Krav Maga) et Véronique Coisy, membre du krav maga.

La présidente, Joëlle Ancel, s'est réjouie de la forte participation à la réunion et a énuméré les différents évènements de l'année écoulée. Elle a rappelé les nouveaux tarifs de la gym (80€/ an pour un adulte et 60€/an pour un jeune de plus de 15 ans). Les inscrits aux deux sections étaient 11 membres au Krav Maga et 19 membres à la gym.

La trésorière, Nathalie Pierré, a présenté un bon rapport financier, amélioré par la participation de l'association à 2 marchés montagnards du lundi.

Une nouvelle branche s'est greffée à l'association : il s'agit de la section Yoga animée par Mélanie Doffin le jeudi soir de 18h15 à 19h45.

La section gym garde la forme, mais serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres.

La séance s'est terminée par un goûter de Noël (mannalas, petits gâteaux et vin chaud) chaleureusement partagé.

SPORTS ET LOISIRS / cours de Yoga février 2020

Cours de Yoga au Bonhomme

les jeudis soirs de 18h15 à 19h45



Mélanie Doffin

Animatrice yoga pour enfants et adultes Masseuse intuitive sur rendez-vous Thérapeute manuelle et énergétique sur rendez-vous

> Salle des fêtes 68650 Le Bonhomme Tél.: 06 61 57 84 41

> > Siret : 604 282 457 0002

Pour les vacances de février, trois cours de yoga parents-enfants seront organisés dans la vallée.

→ Lundi 17 février de 18 heures à 19 heures dans la salle de l'école primaire du Bonhomme

- → Mardi 18 février de 18 heures à 19 heures salle 3.2 Saint Ignace à Ammerschwihr
- → Mardi 25 février de 18 heures à 19 heures maison des associations à Labaroche

Tarif: 10 euros par couple parent, enfant (5 euros par enfant supplémentaire)

Contact: Mélanie Doffin 06 61 57 84 41

40 ème ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE :

A l'occasion du 40ème anniversaire du jumelage, le comité propose d'effectuer un voyage groupé pour les festivités qui auront lieu en Bretagne du 10 au 14/07/2020.

Programme prévisionnel:

* dimanche 12/07/2020 : festivités officielles

* lundi 13/07/2020 : festivités maritimes à Brest

Toutes les personnes intéressées peuvent contacter Paul au 0622469150 ou Yves au 0368077786 (laisser message) **de toute urgence** pour des questions d'organisation.

Le comité choisira le moyen de transport le plus approprié et en informera les personnes intéressées, ainsi que le coût.

Vivre en harmonie

COMMUNE LE BONHOMME 68650



Station classée

Il est possible aussi d'y aller par ses propres moyens et participer aux festivités sur place.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à téléphoner à Paul ou Yves.

INFORMATIONS DIVERSES

UNE SUPERBE CRECHE AU RESTAURANT DE LA TETE DES FAUX.



Chaque année Monsieur Giorgio Atzori, aux commandes de l'hôtelrestaurant de la Tête des Faux au Bonhomme, apporte un soin particulier à l'installation de sa crèche romaine. Et il tient à changer de décor chaque année.



L'ESPACE DES METIERS DU BOIS DE LABAROCHE

Le musée des métiers du bois de LABAROCHE participe au concours « LE GRAND PRIX DU PATRIMOINE » organisé par la chambre des notaires du Haut-Rhin.

Son dossier a été retenu pour concourir dans le cadre du prix du public doté de 3000 €.

Pour soutenir notre projet, vous êtes donc invités à voter en ligne sur le site du journal L'ALSACE jusqu'au <u>16 février</u>.



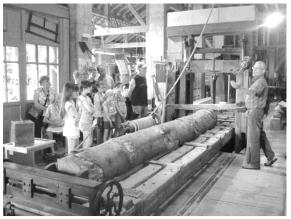
Pour que nous ayons de réelles chances de remporter ce concours, il serait souhaitable que vous diffusiez cette information le plus largement possible autour de vous en invitant le maximum de personnes à voter.

→ Pour voter cliquez sur : https://www.lalsace.fr/edition-colmar-guebwiller/2020/01/31/prix-du-public-les-votes-sont-ouverts

Découvrez les 9 projets en compétition et votez cliquez sur Catégorie 2 : interprétation et diffusion puis sur JE VOTE POUR CE PROJET

Merci de votre soutien.

Yves SCANDELLA, Président de l'espace des métiers du bois et du patrimoine.



16ème SAISON DES TABLES DE PATOIS LES NOUVEAUTÉS

DANS LES ANNÉES 50-60

Une bonne cinquantaine de personnes se sont retrouvées dans la grande salle de l'hôtel de la poste au Bonhomme pour la première table de patois de la 16ème saison.

Les habitués étaient là mais aussi quelques nouveaux intéressés par la découverte ou redécouverte de la langue parlée des grands-parents, des parents que la frénésie de la vie et les pressions du modernisme a mis aux oubliettes. Le sujet du jour portait sur les nouveautés apparues dans les années 50-60; l'arrivée de la machine à laver, de l'aspirateur pour les femmes, des faucheuses, machines à traire et clôtures électriques pour les hommes sans parler du téléphone et de la télévision. La rapidité du changement aussi : « Je suis parti en Algérie en 56, les chevaux et les



Dans les scénettes jouées par l'école de patois d'Orbey, le représentant de l'époque a bien du mal à convaincre la fermière d'acheter son nouvel appareil miracle- Photo DNA

bœufs étaient dans chaque ferme, quand je suis revenu en 59 la plupart des agriculteurs avaient remplacé la faux par une faucheuse et le cheval par un tracteur! » affirmait un ancien.

Avec Gilbert Michel à l'animation, chacun raconte un souvenir, une histoire drôle, les membres de l'école de patois orbelaise ont joué quelques sketchs mimant le représentant de l'époque passant de ferme en ferme pour faire la publicité de la nouveauté qui vous facilite la vie comme « l'èval poussa » (aspirateur), l'installation « di novèy foyer » nouvelle cuisinière pour remplacer le vieux potager avec des mots nouveaux pas bien compris par la fermière qui n'est pas très ouverte au changement de ses habitudes.

Quelques gaugates plus tard c'est l'heure de l'exercice écrit devenu la tradition de ces tables de patois. Tous se prêtent à l'exercice très attendu, tout le monde a emmené son stylo. Comme en salle d'examen, on n'entend plus que le froissement du papier et le temps de la correction qui arrive annonce aussi la petite collation bien méritée. La prochaine table de patois aura lieu le samedi 8 février au restaurant "Le Tilleul à Labaroche sur le thème « kau k' é fèyan èn evyè » qu'est-ce qu'ils faisaient pendant l'hiver.

Tout le monde est invité à venir raconter ses souvenirs ou tout simplement écouter.

Article DNA - 22 déc. 2019 à 05:00

DON DU SANG: planning des collectes

→ LAPOUTROIE :

Jeudi 23 avril 2020 Vendredi 10 juillet 2020 Mardi 3 novembre 2020

→ LE BONHOMME :

Mardi 8 septembre 2020

